



**Lärmliga
Schweiz**

Zürich, le 9.9.2021 - Communiqué de presse

Révision de la loi sur la protection de l'environnement / articles relatifs au bruit

La protection contre le bruit dans le cadre de l'urbanisation doit viser la source du bruit

La Ligue suisse contre le bruit constate avec surprise que le Conseil fédéral désire renforcer un régime d'exception dans sa proposition de révision de la Loi sur la protection de l'environnement touchant au bruit dans le cadre de l'urbanisation de zones affectées par le bruit, plutôt que de lutter de façon cohérente contre le bruit à la source.

La révision proposée légitime en effet la pratique actuelle des Services cantonaux de protection contre le bruit, pratique au demeurant contraire à la loi. Elle ne propose guère davantage qu'une multiplication des interprétations des valeurs limites actuelles et n'apporte pas de réponse au véritable problème des routes, ou autres infrastructures, trop bruyantes.

Gabriela Suter, conseillère nationale et présidente de la Ligue suisse contre le bruit, exige: «La réduction du bruit à la source doit jouer un rôle central dans la révision de la Loi sur la protection de l'environnement.» Et Peter Mohler, spécialiste en protection contre le bruit d'ajouter: «Les nouvelles constructions, les modifications importantes et les changements de zones ne devraient être autorisés que si toutes les mesures ont été prises en amont pour diminuer le bruit à la source au niveau des infrastructures bruyantes. Pour les routes, il convient d'étudier la possibilité de revêtements antibruit et les réductions de la vitesse, mesures permettant de réduire les nuisances sonores également à l'extérieur, à bas coûts et à grande échelle.»

«Non seulement les habitant·e·s des zones affectées par le bruit mais aussi la branche de la construction en profiteraient davantage que des exceptions schématiques», résume Sophie Ribaut, avocate spécialisée dans les questions de bruit. Cela permettrait par ailleurs de maintenir la pression que le Tribunal fédéral exerce sur les propriétaires de routes en leur demandant de lutter contre le bruit à la source, comme lors du récent [jugement relatif au cas de Rüschtikon](#).

La commission extraparlamentaire ainsi que la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) recommandent de réduire le bruit à la source. Le Conseil fédéral n'en tient toutefois pas compte.

[[2200 chiffres environ]]

Geschäftsstelle

Kanzleistrasse 126
8004 Zürich

043 443 10 00
info@laermliga.ch

www.laermliga.ch

besser leiser unterwegs

Contact:

Gabriela Suter, présidente, conseillère nationale, 076 432 40 27 suter@laermliga.ch

Thomas Graf, secrétaire général, 079 271 28 26 graf@laermliga.ch